

### Déclaration de la Commission

Considérant la décision du Conseil, du 30 juin 1997, sur l'avenir de la coopération culturelle en Europe et les souhaits du Parlement européen relatifs à la création d'un instrument cadre pour la culture, la Commission, dans l'exercice de son droit d'initiative, confirme son intention de présenter une proposition de programme global, dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité et le développement de l'action culturelle de la Communauté.

La Commission procédera à la consultation la plus large de toutes les parties intéressées et à cette fin elle organisera des rencontres avec les institutions européennes et les organisations concernées.

---